

## POURQUOI FAIRE COMPLIQUE, QUAND ON PEUT FAIRE TELLEMENT SIMPLE!

- Pas de hotline, votre comptable est votre interlocuteur unique, concerné par vos problématiques quotidiennes et vous propose des conseils gratuits et adaptés à votre situation personnelle.
- L'AGAPI étant une association mono professionnelle, votre comptable spécialisé dans votre seule profession est à votre écoute et à votre disposition pour toujours plus d'échanges et apporter un suivi véritablement personnalisé à votre dossier.
- Pas de dossier fiscal à compléter
- Pas de tableau de passage à établir
- Nous établissons et vous envoyons votre déclaration 2035
- Un examen de cohérence et vraisemblance sans mauvaise surprise



agapi

ASSOCIATION DE GESTION AGREEE  
DES PROFESSIONNELS INFIRMIERS

7, rue Godot de Mauroy

75 009 PARIS

Téléphone : 01 47 42 12 24

Télécopie : 01 42 68 08 20

<http://www.agapi.asso.fr>

Agrément accordé par le Directeur Régional des Impôts de l'Île-de-France sous la référence N°54 et renouvelé le 18 décembre 2012 / N° SIRET: 350 356 952 00019 / N° d'identification : 2-07-757

ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES  
PROFESSIONNELS INFIRMIERS

agapi

**SERVICE POSTE-AGAPE**

VOTRE COMPTABILITE POUR SEULEMENT

1 A.M.I. PAR JOUR



SANS POSTE-AGAPE

AVEC POSTE-AGAPE



01 47 42 12 24

## POSTE-AGAPE? QU'EST-CE QUE C'EST?

Un service de tenue de comptabilité  
destiné **EXCLUSIVEMENT** aux infirmiers libéraux

- **EN PRATIQUE: UNE SEULE CHOSE A FAIRE: NOUS ADRESSER VOS PIÈCES COMPTABLES**
- Dès réception, votre comptable qui est votre unique interlocuteur et qui connaît donc votre dossier se charge de leur traitement
- Votre comptable vous informe en vous adressant **une fiche de suivi accompagnée d'une SITUATION** vous permettant d'apprécier votre activité en cours d'année



## TARIFS **100% DEDUCTIBLES**

**Adhérent individuel** 100,00 €/mois\*  
TTC  
SI DEBUT D'ACTIVITE EN COURS D'ANNEE  
100€/mois\* A PARTIR DE LA DATE DE DEBUT D'ACTIVITE

**SCP ou SDF** 100,00 €/mois\*  
TTC

**Associé de SDF ou SCP** 41,50 €/mois\*  
TTC

**Associé d'une société non adhérente à POSTE-AGAPE** 100,00 €/mois\*  
TTC

**SCM (exclusivement composée d'infirmiers)** 500,00 €/an  
TTC

**Associé SCM** 100,00 €/an  
TTC

**Simple Partage de Frais (infirmiers uniquement)** 200,00 €/an  
TTC

**Associé Simple Partage de Frais** 100,00 €/an  
TTC

**Cessation activité avant le 31 mars (Adhérent individuel)** **REDUCTION DE 50%\***

**BENEFICIEZ TOUJOURS DES AVANTAGES LIES A VOTRE ADHESION A L'AGAPI**

- La majoration fiscale de 25% évitée
- La déduction du salaire du conjoint collaborateur

**ET CONTRAIREMENT AU VISA D'UN EXPERT,**

**BENEFICIEZ EN PLUS DE:**

- La réduction d'impôt éventuelle de 915 € pour frais de tenue de comptabilité
- La réduction du délai de reprise par l'administration fiscale de 3 à 2 ans

agapi

**ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES PROFESSIONNELS INFIRMIERS**

7 RUE GODOT DE MAUROY  
75 009 PARIS

Téléphone : 01 47 42 12 24

Télécopie : 01 42 68 08 20

<http://www.agapi.asso.fr>

Agrément accordé par le Directeur Régional des Impôts de l'Île-de-France sous la référence N°54 et renouvelé le 18 décembre 2012

\*L'échéance annuelle sera répartie en pourcentage au prorata des mensualités restant à courir